

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÛRNES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 5 avril 2011

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

<p align="center">Jeudi 14 avril 2011 A 20 h 30</p>
--

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des dernières réunions
- Compte de gestion du trésorier
- Création d'un nouveau budget
- Budgets 2011
- Vote des taux d'imposition locale
- Transfert de biens entre budgets
- Créances irrécouvrables
- Convention SMDEA (travaux eau)
- Demandes d'urbanisme
- Demandes de subventions
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Affiché le 7/04/2011

Jean-Louis RICHARME

74230 SERRAVAL / tél 04 50 27 50 09 / Fax 04 50 27 54 21
mairie@serraval.fr

SEANCE N°5 DU 14 AVRIL 2011 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze avril deux mille onze, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RICхарME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2011

Présents : Jean-Louis RICхарME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Corinne GOBBER, Bruno GUIDON, Jean-Claude LOYEZ, Alain MARCHISIO, Christiane PESSEY-DEBULLE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Jean-Claude LOYEZ a été élu secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_05192011.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2010.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'année 2010 concernant le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau, préparés par Monsieur CAYE, Trésorier de Thônes ; il précise également que les résultats présentés concordent au centime près avec la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir vérifié la concordance des résultats préparés par Monsieur CAYE, Trésorier, et présentés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2010 concernant le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau présentés par Monsieur CAYE, Trésorier de Thônes.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_05202011.

Objet : Création du Budget Annexe Zone Artisanale.

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée présente que, selon l'instruction comptable M14, il y a lieu de créer un Budget Annexe assujetti à la TVA pour regrouper toutes les opérations se rapportant à la création et commercialisation d'une zone artisanale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un document comptable annexe et lui donne comme dénomination « Zone Artisanale » ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ces informations à Monsieur le Trésorier Payeur et aux services Fiscaux pour application de ces modalités.

Conseillers en exercice : 11
 Conseillers présents : 11
 Conseillers votants : 11
Résultats des votes
 pour : 11
 contre : 0
 abstention : 0

DEL_05212011.**Objet : Vote du budget primitif 2011 du Budget Annexe Zone Artisanale.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2011 du budget annexe zone artisanale :

EXPLOITATION

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges de gestion	347 585,00	70 Produits des services	40 000,00
66 Charges financières	15 000,00	74 Dotations, subventions et participations	66 889,00
		79 Transferts de charges	15 000,00
		042 Opérations d'ordre entre sections	240 696,00
TOTAL	362 585,00	TOTAL	362 585,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Emprunts et dettes assimilées	109 304,00	16 Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	240 696,00		
TOTAL	350 000,00	TOTAL	350 000,00

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe Zone Artisanale 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

Conseillers en exercice : 11
 Conseillers présents : 11
 Conseillers votants : 11
Résultats des votes
 pour : 11
 contre : 0
 abstention : 0

DEL_05222011.**Objet : Vote du budget primitif 2011 du Budget Annexe de l'Eau.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2011 du budget annexe de l'eau :

EXPLOITATION

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges de gestion	40 797,69	70 Produits des services	86 800,00
012 Charges de personnel	10 000,00	74 Subventions d'exploitation	100,00
014 Atténuations de produits	6 458,00	76 Produits financiers	68,00
65 Autres charges gestion courante	300,00	042 Opérations d'ordre entre sections	13 575,13
66 Charges financières	10 420,00	002 Excédent reporté	13 000,00
022 Dépenses imprévues exploitation	6 600,00		
042 Opérations d'ordre entre sections	38 967,44		
TOTAL	113 543,13	TOTAL	113 543,13

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 Déficit antérieur	0,00	001 Excédent reporté	4 474,52
16 Emprunts et dettes assimilées	24 160,00	10 Apports, dotations et réserves	10 624,15
20 Immobilisations incorporelles	45 854,23	13 Subventions d'investissements	40 225,00
21 Immobilisations corporelles	3 239,03	040 Opérations d'ordre entre sections	38 967,44
23 Immobilisations en cours	7 462,72		
040 Opérations d'ordre entre sections	13 575,13		
TOTAL	94 291,11	TOTAL	94 291,11

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe de l'Eau 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL 05232011.

Objet : **Vote du budget primitif 2011 du Budget Principal.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2011 du budget principal :

EXPLOITATION

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	285 240,00	013 Atténuations de charges	200,00
012 Charges de personnel	220 483,00	70 Produits des services	58 117,83
65 Autres charges de gestion courante	51 041,93	73 Impôts et taxes	271 953,10
66 Charges financières	27 470,00	74 Dotations et participations	222 290,00
67 Charges exceptionnelles	200,00	75 Autres produits de gestion courante	15 000,00
042 Opérations d'ordre entre sections	12 868,76	77 Produits exceptionnels	300,00
		002 Excédent reporté	29 442,76
TOTAL	597 303,69	TOTAL	597 303,69

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 Déficit antérieur	0,00	001 Excédent reporté	177 686,77
16 Remboursements d'emprunts et de dettes	62 260,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	150 011,50
20 Immobilisations incorporelles	1 500,00	13 Subventions d'investissement	82 686,80
21 Immobilisations corporelles	232 232,42	16 Emprunts et dettes assimilées	19 910,78
23 Immobilisations en cours	140 421,22	21 Immobilisations corporelles	39,03
204 Subventions d'équipement versées	6 790,00	040 Opérations d'ordre entre sections	12 868,76
TOTAL	443 203,64	TOTAL	443 203,64

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Principal 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL 05242011.

Objet : **Vote du taux des 4 taxes locales pour l'année 2011.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2011 des 4 taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2010 pour les 4 taxes. La taxe professionnelle étant supprimée et remplacée par la cotisation foncière des entreprises, il y a bien toujours 4 taxes locales directes.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux comme suit :

<i>taxe d'habitation</i>	18,97 %
<i>taxe foncière (bâti)</i>	12,99 %
<i>taxe foncière (non bâti)</i>	75,59 %
<i>cotisation foncière des entreprises</i>	22,65 %

pour l'année 2011.

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Résultats des votes

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

DEL_05252011.

Objet : Achat par le Budget Principal d'une partie de la parcelle section B n°2045 au Budget Annexe de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société SFR souhaite acquérir une partie de la parcelle section B n°2045 sur laquelle est installée une station de radiotéléphonie. Cette parcelle a été achetée au Budget Annexe de l'Eau pour la construction d'un réservoir.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le Budget Principal achète au Budget Annexe de l'Eau cette partie de la parcelle section B n°2045 au prix de 120,95 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que le Budget Principal achète au Budget Annexe de l'Eau 45 m² de la parcelle section B n°2045 pour un montant de 120,95 €.

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Résultats des votes

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

DEL_05262011.

Objet : Créances irrécouvrables – Budget Annexe de l'Eau 2011.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Trésorier de Thônes, l'informant que certaines créances de la Commune portant sur l'exercice 2008 n'ont pu être recouvrées, malgré toutes les démarches entreprises pour obtenir la perception de ces ressources.

Monsieur le Maire précise que le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 89,71 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à comptabiliser ces créances en « non-valeur », car elles ne peuvent être recouvrées ;

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mandater un montant de 89,71 € au compte 654 du Budget Annexe de l'Eau 2011.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_05272011.

Objet : Convention de financement avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement pour le renforcement du réseau La Bottière/Chef-Lieu.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a demandé l'aide du syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement (SMDEA) pour le financement des travaux d'adduction d'eau et renforcement du réseau de La Bottière au Chef-Lieu. Le SMDEA a déjà apporté son aide sur le programme 2010 par le biais de subventions à hauteur de 40 % du montant total H.T. des travaux.

Monsieur le Maire présente la convention de financement que le SMDEA propose pour couvrir le montant H.T. des travaux à la charge de la Commune augmenté de la TVA, soit 358 537,00 €, sous forme d'un emprunt à taux fixe sur 20 ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le financement proposé par le SMDEA,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ci-annexée en projet.

ANNEXEDEL_05272011.

E052/11

CONVENTION DE FINANCEMENT

ENTRE

Le SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT, représenté par son Président,

D'UNE PART

La Commune de SERRAVAL, désignée ci-après par "la collectivité", représentée par son Maire,
D'AUTRE PART

EXPOSE

VU - La délibération du 21 janvier 1977 du Conseil Général de la Haute-Savoie, proposant la constitution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement,

VU - La délibération du 14 avril 1977 de la Commission Départementale, approuvant les statuts dudit Syndicat,

VU - L'Arrêté Préfectoral n° 78-1435 du 9 mai 1978 autorisant la constitution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, modifié

VU - L'Arrêté Préfectoral n° 2010-982 du 13 avril 2010 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

VU - La délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 1979

VU - La réunion du Comité Syndical du 11 février 2011

VU - La décision de financement du Syndicat Mixte

ARTICLE 1

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement mettra à la disposition de la Commune de SERRAVAL une somme de 358 537 euros correspondant à l'emprunt destiné à financer les travaux d'Adduction d'Eau (Renforcement La Bottière / Chef-Lieu - Part emprunt) qui ont fait l'objet d'une convention de financement au titre du programme 2010 pour la part subvention.

ARTICLE 2

La collectivité s'engage à rembourser au Syndicat Mixte, sous forme d'annuités, la somme de 358 537 euros augmentée des intérêts se rapportant à cette somme et calculés à un taux qui sera communiqué ultérieurement sous forme d'un avenant à la présente convention, compte tenu des conditions obtenues auprès des caisses prêteuses.

ARTICLE 3

Conformément à l'Article 9 des statuts, la contribution sur la part variable due au titre des frais de fonctionnement du S.M.D.E.A. sera calculée sur le montant subventionnable retenu dans la présente convention. Elle sera réclamée à la collectivité début 2012.

ARTICLE 4

La collectivité paiera chaque année à l'échéance indiquée à l'Article 4, une somme couvrant les intérêts et la part de capital nécessaire à l'amortissement par annuités constantes.

Le montant de l'annuité et sa décomposition en capital et intérêts seront indiqués sur un tableau d'amortissement qui sera adressé par le Syndicat Mixte à la collectivité avant la première échéance.

ARTICLE 5

La première échéance est fixée au 1er mai 2012.

Elle sera calculée sur la totalité du prêt alloué à la collectivité, quelle que soit la date de versement des fonds.

La durée du remboursement s'échelonne sur vingt ans, pour se terminer le 1er mai 2031.

Aucun remboursement par anticipation, total ou partiel, ne sera possible.

ARTICLE 6

Le paiement des annuités d'emprunts fera l'objet d'un prélèvement d'office sur le compte de disponibilité de la collectivité.

ARTICLE 7

Si l'annuité ne pouvait être prélevée, la somme due porterait intérêt, à partir de la date d'exigibilité, à un taux supérieur de deux unités au taux de l'emprunt qu'aura effectué le Syndicat Mixte.

Si, trois mois après la mise en demeure du Syndicat Mixte de régulariser la situation, aucun paiement n'était effectué, le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement se réserve la possibilité d'exiger le remboursement immédiat de la totalité de la dette restant due.

Serraval, le

Le Maire,

Metz-Tessy, le 15 mars 2011

Le Président,
Maurice SONNERAT



Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_05282011.

Objet : Attribution d'une subvention aux associations « La Farandole », « Gentîanes » et Amicale des Sapeurs Pompiers des Clefs – Année 2011.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de l'association « La Farandole », l'association « Gentîanes » et l'Amicale des Sapeurs Pompiers des Clefs d'une aide financière pour leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer aux organismes les sommes mentionnées ci-dessous :

« La Farandole »	1.661,60 €
« Gentîanes »	190,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers des Clefs	300,00 €

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_05292011.

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE : PROGRAMME D'AMENAGEMENT CONCERTÉ TERRITORIAL DU CONSEIL GENERAL.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis concernant les travaux d'entretien de la voirie communale pour l'année 2011.

L'estimation du montant des travaux s'élève à 50.000 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- aide estimée du Conseil Général 25.000 €
- autofinancement communal 25.000 €

Les travaux seront réalisés courant 2011.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux précités ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du programme d'aménagement concerté territorial.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

DEL_05302011.

Objet : AMENAGEMENTS DE SECURISATION SUR DES VOIES COMMUNALES : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet en cours d'installation de glissières de sécurité en bois sur structures métalliques sur les voies communales n°3 et n°5.

L'estimation du montant des travaux s'élève à 5.952 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux précités ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DEL_05312011.

Objet : **Attribution du logement F3 au dessus de l'école.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement F3 au dessus de l'école est libre depuis le 1^{er} février 2011. Suite à un affichage pour appel à candidature, Monsieur le Maire présente les différentes candidatures reçues en Mairie.

Monsieur le Maire propose de le louer au tarif de 515 € hors charges et demande donc à l'Assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de louer à Monsieur Thomas NOT et Madame Patricia PARRENIN le F3 pour un loyer de 515 € hors charges,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette location.

SEANCE N°5 : DEL_05192011 ; DEL_05202011 ; DEL_05212011 ; DEL_0522211 ; DEL_05232011 ;
DEL_05242011 ; DEL_05252011 ; DEL_05262011 ; DEL_05272011 ; ANNEXEDEL_05272011 ; DEL_05282011 ;
DEL_05292011 ; DEL_05302011 ; DEL_05312011.
AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 18 AVRIL 2011

Jean-Louis RICHARME	Nicole BERNARD- BERNARDET	Stéphane BOISIER	Benoît CLAVEL
Monique D'ORAZIO	Corinne GOBBER	Bruno GUIDON	Jean-Claude LOYEZ
Alain MARCHISIO	Christiane PESSEY- DEBULLE	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL	